

sont cultivés avec soin ; ils produisent de belles moissons, et d'abondants pâturages où se développent de belles races de bestiaux ; les chemins sont bien entretenus, les maisons bien bâties et tenues avec ordre et propreté ; les habitants bien vêtus, bien nourris, moins sujets aux maladies ; on ne voit que peu de jachères et point de terres incultes, que peu d'indigents et point de mendiants ; les épidémies et les épizooties y sont plus rares que partout ailleurs ; le crime y est presque inconnu, les délits y sont peu fréquents. Tel est le tableau de la plupart des villages de la Suisse, tâchons qu'il devienne bientôt celui de toutes les communes de France. Mais pour cela travaillons avec zèle, avec ardeur, avec persévérance, à fonder partout des écoles, à les entretenir, à les encourager. (*Recueil*, etc., année 1832, p. 122-123)

Mais combien d'autres interventions doivent être désagréables pour un libéral ! Le préfet, par exemple, fixe administrativement le prix de la journée, chaque année, à la fin du mois de décembre. (*Recueil*, etc., année 1830, p. 239 ; année 1831, p. 687) Il assure le suivi de la police des voyageurs, donnant des instructions régulières sur ce sujet auxquelles les autorités locales prêtent parfois peu d'attention, et adoptant même un ton grave lorsque la révolte des canuts de Lyon fait craindre l'afflux vers cette ville d'une masse d'individus en colère. (*Recueil*, etc., année 1831, p. 37, 574, 621 et suiv.) À cette occasion, les mesures sont exceptionnelles. « Tant que l'autorité du roi, obligée momentanément de se retirer devant la sédition, en force et en nombre, n'aura pas repris son action régulière dans les murs de Lyon, cette ville doit être considérée comme étant en état de siège », explique Dunoyer, « et toute communication doit cesser entre sa population et celle des autres contrées. Je vous invite donc, Messieurs, à ne délivrer et à ne viser aucun passeport pour Lyon, jusqu'à nouvel ordre, quels que soient la qualité du voyageur et le but allégué du voyage ; à surveiller et à faire surveiller avec autant d'activité que de rigueur tous ceux qui parcourent les routes dans la direction de cette ville ; à vous assurer de la personne de tout voyageur qui ne justifierait pas de papiers réguliers, ou qui n'expliquerait pas d'une manière satisfaisante les motifs et le but de son voyage. » (1831, p. 621) Cette interdiction est levée cinq jours plus tard, sur la nouvelle du retour de l'ordre dans la cité rhodanienne. (*Idem*, p. 624) Enfin, dans l'Allier, Dunoyer s'est aussi beaucoup occupé de la police sanitaire, qui peut faire débat, mais dont certaines manifestations sont éminemment problématiques. À l'occasion de la diffusion inquiétante du choléra-morbus, le préfet répète ses recommandations pour améliorer l'hygiène publique, par le nettoyage soigné des rues et des places. « Mais l'autorité, dans sa sollicitude active et éclairée », ajoute-t-il, en application des lois de l'époque, « ne doit pas seulement s'appliquer à faire disparaître de la voie publique tous les

germes d'infection et de maladie ; elle doit suppléer à l'incurie de quelques chefs de famille et pousser ses investigations à cet égard jusque dans les maisons particulières ; c'est dans ce but que seront créées les commissions spéciales de salubrité. Dans les villes un peu considérables, des citoyens recommandables par leurs lumières et leur expérience, investis d'une grande influence morale, seront chargés, dans chaque quartier, de visiter l'intérieur des maisons, de reconnaître toutes les causes d'insalubrité qu'elles pourraient renfermer, d'indiquer aux habitants les moyens de les faire disparaître, et de donner à ceux-ci des conseils sur les modifications hygiéniques qu'il pourrait leur être utile d'apporter, soit à leurs habitudes, soit aux dispositions locales de leurs habitations. » (1832, p. 98) « Il est entendu », ajoute-t-il cependant, « que ces mesures n'auront rien qui ne puisse se concilier avec tout le respect que l'on doit aux personnes, à la propriété, à la liberté de l'industrie et du commerce ; car il ne s'agit nullement de cordons sanitaires, de prohibitions, de séquestration de quartiers, de rues, de maisons : le choléra n'est point une maladie qui se communique par voie de contagion, et la police éclairée par la science, abandonne à cet égard tout système d'isolement et de séquestration ; d'ailleurs des mesures de cette espèce excéderaient votre compétence et la mienne. » (1832, p. 99) Mais toute cette police administrative, dont Dunoyer est le chef, aurait fortement répugné à des esprits plus fermement attachés à la liberté, dans sa définition traditionnelle ; et quel que soit le mérite et la justesse de la plupart des vues de cet auteur, on ne recevra l'autorité de son nom que sous bénéfice d'inventaire.

DUPONT (DE NEMOURS), PIERRE SAMUEL * (1739-1817). *Économiste physiocrate, proche de Quesnay puis de Turgot, il a servi divers gouvernements en Europe avant de rejoindre les États-Unis à la fin de sa vie.*

La vie et l'œuvre de ce physiocrate de premier ordre sont des sujets trop vastes pour qu'un article de Dictionnaire suffise à leur exposition ; car le même homme qui fut initié aux principes du libéralisme par le marquis d'Argenson, qui se lia d'amitié avec Diderot et d'Alembert, et qui travailla ensuite aux côtés de

* Son nom de baptême était Pierre Samuel, mais ses proches l'appelaient couramment Pierre. (Lettre de Mlle Le Dé, future Mme Dupont, du 29 juin 1764 : *Œuvres*, t. I, p. 343. — Lettre de Dupont au baron von Edelsheim, 4 décembre 1772 : Knies, *C. F. von Baden brieflicher verkehr*, etc., t. II, p. 147) Il écrivait couramment son nom Du Pont, plutôt que Dupont, pour se différencier de son père, avec qui il avait eu des démêlés, et plus généralement de toute sa famille paternelle, dont il était assez peu proche (l'un de ses oncles, en découvrant sa foi libérale, avait même cherché à le faire déshériter — Mémoires autobiographiques de 1792 : *Œuvres*, t. I, p. 121) Au moment de la Révolution, il a installé le nom de Dupont de Nemours pour se différencier d'un de ses collègues de l'Assemblée.

François Quesnay et de Turgot, eut le plaisir, au seuil de sa carrière, de partager quelques moments avec Benjamin Constant, rue du Bac, chez Mme de Staël, de réfuter les thèses de Malthus, et de correspondre avec Jean-Baptiste Say et Destutt de Tracy.

Son libéralisme était celui de la physiocratie, auquel il est resté toujours fidèle — un libéralisme large mais parfois problématique, sur lequel l'article *Physiocrates* fera le plus possible la lumière. Dupont parlait de belle manière des fonctions de l'État, disant « qu'elles consistent principalement à ne pas empêcher le bien qui se fait tout seul, et à punir, par le ministère des magistrats, le petit nombre de gens qui attentent à la propriété d'autrui. » (*Physiocratie ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, 1768, p. lxxxi) Pour populariser et concrétiser cet idéal, il œuvra d'abord aux côtés de Quesnay et de Mirabeau, comme secrétaire en titre de la physiocratie, en dirigeant le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* (1765-1766), puis les *Éphémérides du Citoyen* (1768-1772) après une passation de pouvoir avec Baudeau, son premier fondateur. Revenu de quelques expériences européennes — voir aux articles *Allemagne, Pologne, et Suède* —, il participa activement au ministère de Turgot, et après un exil forcé de quelque temps il reparut pour servir les idées de liberté et de progrès économique auxquelles il croyait. Lorsqu'il écrivait une rétrospective des événements du passé, il aimait dire que pas un travail en faveur de l'humanité et de la liberté n'avait été fait auquel il n'avait eu part, et ce n'est là que la vérité. (*Imprimerie de Dupont, député à l'Assemblée nationale. Prospectus*. 8 juin 1791) Quand, avec l'arrivée de Napoléon, il ne trouva plus à s'occuper pour la défense des libertés menacées, il chercha un asile aux États-Unis, où il est mort, fondateur d'une dynastie qui y a fait fortune.

Plutôt que de suivre chacun des épisodes de cette existence fructueuse et riche, je renverrai aux articles qui s'y rapportent incidemment, tels que *Physiocratie, Turgot, Histoire de France, Libre-échange*, ainsi que les pays cités plus haut, et je consacrerai plutôt la suite cet article à caractériser Dupont de Nemours, pour le faire comprendre, lui et son œuvre immense.

Ce qui marque, d'abord, dans le récit de sa vie, c'est son engagement courageux et indéfectible pour ses idées. Ce n'est pas assez pour lui d'embrasser la profession de journaliste ou d'écrivain : il veut être « le soldat du public », prêt à subir toutes les atteintes et les persécutions. (Lettre à Karl Fredrik Scheffer, 28 avril 1774 : Archives nationales de Suède, Fonds Scheffer, Lettres reçues, boîte IV [Riksarkivet, Scheferska samlingen, Skrivelser till K. F. Scheffer, IV.]) Moitié plaisant et moitié sérieux, il raconte qu'il en avait bien prévenu sa femme, disant que « lorsqu'on épousait un citoyen assez honnête et assez hardi pour écrire sur le bien public, il ne fallait jamais compter

affirmativement coucher avec lui », curieux propos qui voulait dire qu'il se pourrait bien qu'il habite plus souvent en prison qu'au logis. (Lettre à Voltaire, 1^{er} septembre 1769 : *Œuvres complètes de Voltaire*, t. 119, p. 202) Et en effet Dupont a connu l'exil, la persécution et l'emprisonnement ; sans quelques circonstances heureuses, il serait même mort sur l'échafaud. Pendant la Révolution, il a risqué d'être positivement jeté par une fenêtre, parce qu'au sein de l'assemblée en charge de composer les cahiers de doléance de son baillage, il maintenait certaines idées qui lui étaient particulières. (*Mémoires du comte Beugnot*, 1868, p. 141) Plus tard, il dut se cacher dans le Loiret, et jusque sous la coupole de l'actuel Institut de France ; ce qui ne l'empêcha pas de passer aussi quelques temps en prison, « avec trois voleur et un assassin », raconta-t-il plus tard à Mme de Staël, « quoique je n'aie jamais ni volé, ni assassiné personne ». (*De Staël-Du Pont Letters*, 1968, p. 36) Ses prises de parole, dans cette période orageuse, le définissent d'ailleurs fort bien : elles sont courageuses et presque impertinentes. En 1790, il demande qu'on fasse des modifications au projet de banque publique qui occupe l'Assemblée. « La première est d'abandonner l'entreprise des banques aux lois de la liberté du commerce », explique-t-il au pupitre. « Je n'ai pas compris ce que le ministre a voulu dire en vous parlant d'un privilège pour la Caisse d'escompte. Si ce privilège renferme quelque chose d'exclusif, vous devez le refuser : vous êtes venus ici pour détruire les privilèges exclusifs, et non pour en créer de nouveaux. » (Séance du 20 novembre 1789 ; *Archives parlementaires*, série I, t. X, p. 144) L'année suivante, Dupont explique que si l'on ne peut abolir l'esclavage sans causer la séparation des colonies, c'est un résultat auquel il faut se résigner, car il est impossible de sacrifier plus longtemps la justice et l'humanité ; on ne l'accuse pas moins perfidement d'être l'ami des Noirs et l'ennemi des Blancs. (Séance du 13 mai 1791. *Correspondance patriotique*, etc., t. II, p. 288). Sur les diverses questions qui font l'actualité du temps, Dupont a des idées tranchées et peu compatibles avec les errements à la mode : il s'oppose par exemple vigoureusement aux assignats, dont il prédit les effets inflationnistes. (Séance du 25 septembre 1790. — *Effets des assignats sur le prix du pain*, 1790.) Cette prévoyance lui donne plus tard l'occasion d'adopter un ton triomphal dans quelques-unes des discussions qui eurent lieu sur divers sujets ; mais quoique nombre de ses collègues regrettaient, dit-il, de ne l'avoir pas écouté sur ce sujet, ils ne le suivirent pas davantage après qu'avant. (Conseil des Anciens, séance du 6 pluviôse an IV – 26 janv. 1796 ; *L'Historien*, 10 pluviôse an IV – 30 janvier 1796, t. II, p. 451) Toutes les mauvaises combinaisons, toutes les atteintes à la liberté lui faisaient mal au cœur, et il leur opposait sa voix et son vote, aussi faibles ces remparts soient-ils. La discussion de la contrainte par corps lui fournit l'occasion d'un de ces combats, souvent

anecdotes dans l'histoire, mais qui illustre la vie toute entière de Dupont de Nemours : montant ce jour-là à la tribune du Conseil des Anciens, il dit simplement : « Je m'y présente sans préparation, et guidé seulement par l'amour de la liberté, et par l'indignation que j'éprouve toutes les fois que l'on propose au corps législatif de faire des pas rétrogrades. » (Conseil des Anciens, séance du 18 ventôse an V – 8 mars 1797 ; *Moniteur*, vol. 18, p. 687.)

On distingue, dans la personnalité même de Dupont de Nemours, une série de traits personnels qui ont fortement influé sur sa carrière, et qui le singularisent. C'était d'abord un homme passionné, enthousiaste, qui parfois se contenait mal. Il était colérique, capable de s'emporter contre Quesnay lui-même, qui lui faisait des remarques sur son jeune ménage. (Mémoires autobiographiques : *Œuvres*, t. I, p. 63 ; Lettre à Baudeau, 15 mars 1776 : Hagley, W2-51 ; Lettre de Quesnay, 26 février 1766 : Hagley, W2-1525 ; Lettre de Mirabeau à Longo : Loménie, *Les Mirabeau*, t. II, p. 253) Avec une sensibilité exacerbée, il versait des larmes facilement, et pouvait écrire pendant des heures des lettres passionnées. (Lettre de Mlle Le Dé, 11 septembre 1764 : *Œuvres*, t. I, p. 398 ; idem, du 6 mars 1764 : t. I, p. 315). Il avait de grandes dispositions pour la poésie, que ses amis physiocrates, et Quesnay le premier, ont réprimé le mieux qu'ils le purent, ne concevant rien de moins utile et de moins propre à occuper un philosophe dans un pays où les institutions et les préjugés demandent à être réformés. (Lettre à K. F. Scheffer, 9 février 1781 (Riksarkivet, etc.) ; *Éphémérides du Citoyen*, 1771, t. VI, p. 163 ; Mémoires autobiographiques : *Œuvres*, t. I, p. 127.) Mais c'était chez Dupont comme une nécessité physique, la conséquence du fait qu'il avait, comme il disait, toute sa tête dans son cœur. (Lettre au margrave de Bade, 11 juillet 1772 : Knies, *Brieflicher Verkehr*, etc., t. II, p. 140 ; Lettre au marquis de Montperny, 3 décembre 1773 : Knies, t. II, p. 160) C'est avec une même émotion qu'il vivait, qu'il observait le monde et qu'il écrivait. Quand il traversait la France, son cœur se gonflait à la vue de l'humanité souffrante et rabaisée. « J'ai vu des hommes », raconte-t-il une fois, « qui n'auraient osé tuer le cochon qu'ils avaient élevé, et qu'ils menaient vendre à près de trente lieues de leur cabane, pour satisfaire à des charges indispensables. J'ai vu des femmes presque nues, qui labouraient attelées avec des ânes. J'ai vu des familles qui ne pouvaient toucher à la chétive récolte de seigle qu'elles avaient fait naître, et dont un peu de blé noir grossièrement broyé faisait toute la nourriture. » « C'est alors », ajoute-t-il, « c'est dans l'impuissance douloureuse de leur donner des secours présents, que j'ai promis à l'Être qui nous a tous créés frères, d'employer jusqu'aux derniers instants de ma vie, à promulguer, autant qu'il dépendra de moi, les vérités que je crois propres à répandre un peu plus d'aisance sur mes

concitoyens » (*Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, septembre 1766, p. 144-145)

Comme Boisguilbert avant lui, et comme Bastiat après lui — pour ne citer que deux auteurs déjà étudiés dans les pages de ce Dictionnaire — Dupont voulait la liberté pour des causes avant tout humanitaires : parce qu'elle signifiait une nourriture plus abondante et plus assurée pour le pauvre peuple, des impôts moins lourds, des vexations moins nombreuses. Il la défendait aussi sans chercher par cette œuvre à s'enrichir personnellement, affirmant ne faire absolument aucun cas des avantages pécuniaires, qu'en effet il n'a jamais cherché. « J'ai toujours été pauvre, mais j'ai toujours su l'être et toujours méprisé l'argent », expliquait-il une fois au margrave de Bade, qui s'intéressait à son sort. (Lettre au margrave de Bade, 1^{er} janvier 1773 : Knies, *Brieflicher Verkehr*, etc., t. II, p. 148)

La masse d'écrits de toute nature qu'il a laissés, la plupart dictés par les circonstances, se comprend mieux lorsqu'on envisage ce caractère bouillonnant et passionné. Dupont travaillait beaucoup et dormait peu. (Mémoires autobiographiques : *Œuvres*, t. I, p. 40 ; Lettre au margrave de Bade, 4 septembre 1775 : Knies, *Brieflicher Verkehr*, etc., t. II, p. 178) Sa femme lui a toujours conseillé de se ménager, mais il n'a jamais pu se résoudre à suivre ses recommandations. (Correspondance avec Mlle Le Dé, future Mme Dupont : *Œuvres*, t. I, p. 306, 315, 400, 418, et 424.) Il s'est rendu positivement malade à force de trop travailler, subissant notamment des fièvres récurrentes au printemps. (Lettre à K. F. Scheffer, 22 juin 1773 : Riksarkivet, etc., IV.) Avec son enthousiasme, son rationalisme et son humanisme, on peut dire de lui qu'il survit tout entier dans ses écrits.

Pour caractériser maintenant sa conception personnelle de la physiocratie, il faudrait lister et peser toutes les influences intellectuelles, à commencer par celle des philosophes et des encyclopédistes, auxquels il était très lié, et dont il avait adopté pour ainsi dire le programme. Au milieu de Diderot, de d'Alembert et de Voltaire, Dupont évoluait à l'aise, car avant même de se ranger au libéralisme il avait tout à fait cessé d'être chrétien. (Mémoires autobiographiques : *Œuvres*, t. I, p. 49) Celui qui se présenta la première fois au marquis de Mirabeau puis à François Quesnay, avait « bu préliminairement de la mandragore philosophique », dit le premier, auquel cela ne plaisait guère ; c'était aussi un poète, et un jeune homme qui avait été primitivement formé au métier d'horloger, qu'il avait abandonné pour vivre dans le dénuement, avant de rebondir. (Lettre de Mirabeau à Longo ; Loménie, *Les Mirabeau*, 1879, t. II, p. 253) Séduit alors par l'esprit pénétrant de Quesnay, Dupont s'était lié tout à fait à lui : il dînait avec le docteur tous les soirs qu'il passait à Paris, et par suite de cette influence, devenait chaque jour un peu plus un pur physiocrate. (Mémoires autobiographiques : *Œuvres*, t. I, p. 113) Il se livra entièrement aux matières

Dupont de Nemours, Pierre Samuel

agricoles, préparant des états de culture et adoptant entièrement la théorie du produit net des terres, n'ayant bientôt que ces mots à la bouche, au point que Mme de Pompadour, le trouvant souvent chez Quesnay, l'avait surnommé « notre jeune agriculteur ». (Idem, p. 116) Mirabeau raconte que Dupont était l'un des rares physiocrates à bien avoir compris le *Tableau économique*, et à savoir s'en servir, quand la plupart des autres n'y faisaient pas attention. (Lettre à C. R. de Butré, 16 décembre 1777 : Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 12101 ; *New and unpublished material*, Institut Coppet, p. 60.) À cette époque, Dupont donnait corps aux accusations qu'on portait contre les physiocrates, en célébrant élogieusement « le maître », et en adoptant un style obscur ; il s'en est bien repenti plus tard. (Lettre à Le Trosne, 24 juillet 1766 : Hagley, W2-5 ; *New and unpublished material*, p. 36-38. — Lettre à K. F. Scheffer, 8 septembre 1779 : Riksarkivet, etc. — « Remarques sur les observations qu'a faites M. de Mirabeau au sujet de la déclaration des droits publiée par l'État de Virginie » : *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, 2015, p. 163-164) Si, en privé, il n'adoptait pas tous les traits de ses amis, il ne s'en donnait pas moins devant le public comme convaincu : ainsi du modèle chinois, ou de la monarchie absolue, qu'il défendit comme les autres, sans toutefois y croire autant qu'eux. (Gustave Schelle, *Dupont de Nemours*, 1888, p. 104 ; « Remarques sur les observations qu'a faites M. de Mirabeau, etc. » : *Dialogues*, etc., 2015, p. 168)

Toutefois, il lui fut donné de rencontrer en Turgot un second maître, qui devait le pousser à adopter progressivement un libéralisme plus complet et surtout mieux articulé. Le résultat de cette seconde influence, superposée à la première, fut que si Dupont a posé beaucoup mieux que nombre de physiocrates la question du libre-échange ou celle de l'esclavage, pour ne citer que deux exemples, il est aussi resté attaché à certaines idées plus problématiques, comme l'instauration d'une éducation publique obligatoire. C'est ce double héritage qui nourrira les articles thématiques de ce Dictionnaire, et qui feront de Dupont de Nemours une autorité souvent magistrale, mais parfois aussi embarrassante.

On ne peut conclure l'étude de la vie et de la pensée de Dupont de Nemours sans répéter que son premier mérite est d'avoir été mêlé à tout ce qui s'est fait de positif pour la liberté en France pendant cinquante ans, entre 1765 et 1815. Avec un véritable courage, il a combattu ce qui s'est fait et dit de mauvais, et a bien mérité de la postérité. À sa famille, il expliquait que son dernier vœu, devant l'histoire, était « que les bons citoyens des États-Unis puissent écrire : Ces Du Pont de Nemours ont été pour nous une noble acquisition ; et que dans quelques siècles ceux de l'Europe puissent mettre sur les marges : Il est fâcheux que nous l'ayons perdu. » (*De Staël-Du Pont Letters*, 1968, p. 366) Je dirai

moi, sur cette vie de devoir : l'humanité en a profité ; c'est assez.